



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale : statistiques

Question écrite n° 40560

Texte de la question

M. André Schneider appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur des difficultés concernant la publication du résultat des études et enquêtes statistiques du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie ainsi que des évaluations menées par ses services ou en liaison avec ses services. La publication de ces études, enquêtes et évaluations subit de plus en plus souvent des retards, quand elles ne sont pas purement et simplement différées ou refusées. Or, ces études et enquêtes, dont certaines servent de référence à l'étranger, sont en général appréciées pour leurs qualités dans le domaine de la connaissance et de l'évaluation du système éducatif quant aux personnels de la direction de la programmation et du développement, ils sont vivement inquiets relativement, à l'avenir et aux capacités opérationnelles de ce service. Aussi, il lui demande quelle est sa position au sujet des études et des enquêtes statistiques, de l'évaluation du système éducatif ainsi que la politique de publication et de diffusion de l'information du ministère en la matière. Il souhaiterait savoir plus précisément quelles sont les garanties d'objectivité scientifique qu'il entend mettre en oeuvre dans ce domaine.

Texte de la réponse

Les inquiétudes dont l'honorable parlementaire se fait l'écho sont injustifiées. Les publications issues de travaux statistiques continuent à alimenter le débat public. Elles paraissent à un rythme soutenu. Ainsi, quarante-neuf Notes d'information sont parues en 1999, contre quarante-quatre en 1998. L'éthique de la recherche veut que toute publication soit soumise à une évaluation indépendante. C'est le cas des comités de lecture ou des comités éditoriaux de toutes les revues scientifiques. C'est dans le même esprit que le ministre a mis en place, auprès du directeur de la programmation et du développement un conseil de l'évaluation, afin de mieux garantir l'objectivité scientifique, la qualité des données et la pertinence des analyses. Aucune publication n'a été refusée. De plus, afin d'assurer le maintien des capacités d'édition de la DPD, un renforcement de son bureau de l'édition est en cours.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40560

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2000, page 415

Réponse publiée le : 10 avril 2000, page 2328